

PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2002-2003

27 NOVEMBRE 2002

PROJET DE DECRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2002(1)
PARTIM POUR CE QUI CONCERNE LES COMPETENCES DE LA COMMISSION DE L'EDUCATION

AVIS

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DE L'EDUCATION A LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET,
DES AFFAIRES GENERALES, DE L'ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE,
DU REGLEMENT ET DE LA COMPTABILITE(2)
PAR MME VLAMINCK-MOREAU

(1) Voir Doc. n° 335 (2002-2003) n°s 1 à 4.

(2) Voir Doc. n° 340 (2002-2003) n° 4.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Éducation⁽¹⁾ a consacré ses réunions des 26 et 27 novembre 2002 à l'examen du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2002.

I. EXPOSES DES MINISTRES ET DISCUSSION DES ARTICLES ET TABLEAUX

La commission ayant décidé de présenter un rapport commun au projet de décret contenant le budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2002, il y a lieu de se référer à l'avis de la commission relatif au projet de décret contenant le budget général des Dépenses de la Communauté fran-

çaise pour l'année budgétaire 2003 [Doc. 340 (2002-2003) n° 4], l'ensemble des débats reproduit *in extenso*.

L'amendement n° 1 déposé par MM. Jean-Paul Wahl, Christian Dupont et Marcel Cheron en commission des Finances a été transmis à notre commission pour avis.

« Augmenter le poste 43.23 du programme 5 (activité 53) de la division organique 53 de 36 000 euros.

Augmenter le poste 44.23 du programme 5 (activité 56) de la division organique 53 de 73 000 euros.

Diminuer le poste 01.03 du programme 9 (activité 91) de la division organique 52 de 109 000 euros. »

Justification: Rectification d'une erreur matérielle.

II. VOTES

Conformément à l'article 49, § 5, du Règlement :

— à l'unanimité des 11 membres présents, la commission de l'Éducation recommande l'adoption de l'amendement n° 1 au projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2002;

— par 9 voix contre 2, la commission de l'Éducation recommande l'adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, de l'Organisation de l'Assemblée, du Règlement et de la Comptabilité du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2002 tel qu'amendé — partim pour les matières relevant de ses compétences.

*
* *

La commission a fait confiance à la Présidente et à la Rapporteuse pour l'élaboration du présent avis.

La rapporteuse,

La Présidente,

M. VLAMINCK-MOREAU. Ch. BERTOUILLE.

(1) Ont participé aux travaux de la commission :

Mme Bertouille (Présidente), MM. Fontaine, Huart, Mme Pary-Mille, MM. van Eyll, Bayenet, Daif, Dupont, Léonard, Hardy, Mme Vlaminc-Moreau, MM. Charlier et Elsen.

Ont assisté aux travaux de la commission :

M. Cheron, membre du Parlement;

M. Nollet, ministre de l'Enfance chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'ONE;

M. Hazette, ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial;

Mme Dupuis, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale et de la Recherche scientifique;

Mme Maréchal, ministre de l'Aide à la jeunesse et de la Santé;

M. Di Nunzio, conseiller au cabinet de M. le ministre Demotte;

Mme Sivitsky, conseillère au cabinet de M. le ministre Nollet;

M. Soumeryn-Schmit, collaborateur au Cabinet de M. le ministre Nollet;

M. Famerie, directeur de cabinet de M. le ministre Hazette;

M. Delcourt, conseiller au cabinet de M. le ministre Hazette;

M. Pouleur, directeur de cabinet de Mme la ministre Dupuis;

M. Rossius, conseiller budgétaire au cabinet de Mme la ministre Maréchal;

M. Liénard, expert du groupe MR;

M. Vanpetegem, expert du groupe MR;

M. Dumongh, expert du groupe PS;

M. De Stercke, expert du groupe PS;

M. Jauniaux, expert du groupe cdH.